

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>21365</b>	De <b>Mme Isabelle Rauch</b> ( La République en Marche - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité des biens et des personnes	<b>Tête d'analyse</b> > Harmonisation des critères de recrutement dans le sens d'une meilleure égalité	<b>Analyse</b> > Harmonisation des critères de recrutement dans le sens d'une meilleure égalité.
Question publiée au JO le : <b>09/07/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>15/10/2019</b> page : <b>9018</b> Date de signalement : <b>10/09/2019</b>		

### Texte de la question

A l'heure où 6 % des interventions se font aujourd'hui sur des incendies, interventions pendant lesquelles les épreuves physiques ont toute leur utilité, Mme Isabelle Rauch attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le barème physique en vigueur fondé sur les capacités physiques. Aussi elle souhaiterait savoir s'il ne serait pas envisageable de prévoir une harmonisation de celui-ci pour que les hommes et les femmes à égalité puissent concourir à cette noble fonction tout en gardant l'exigence du métier. Elle lui demande l'état des réflexions envisagées par le ministère pour répondre à ce nouveau défi en harmonisant les critères de recrutement.

### Texte de la réponse

Actuellement, les six épreuves physiques et sportives différentes prévues dans les concours de sapeurs-pompiers professionnels comportent déjà des barèmes distincts entre les hommes et les femmes pour quatre d'entre elles. Les deux autres épreuves d'endurance musculaire des membres inférieurs et de la ceinture dorso-abdominale ne nécessitent pas spécifiquement de différenciation. La prise en compte de l'ouverture du recrutement aux femmes a ainsi déjà été intégrée. Pour autant, une refonte de ces épreuves physiques et sportives, pour l'ensemble des candidats, a été initiée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. Il s'agit principalement de passer d'épreuves à dominante athlétique vers des épreuves intégrant d'avantage le besoin opérationnel et la robustesse. L'objectif est aussi de positionner ces épreuves en pré-admission des différents concours et de travailler prioritairement sur une aptitude à réaliser l'épreuve plutôt que sur un barème. Ces travaux, en cours de finalisation avec les différents acteurs impliqués, seront soumis dès le début de l'année prochaine à une concertation afin que ces mesures puissent être mises en place dans la perspective des concours de 2021.